



Contexte - élections complémentaires

La Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) a procédé lors de son Assemblée générale du 18 juin 2015 à l'**élection des membres des nouvelles instances** de la MOT suivant les statuts actualisés (validés le même jour), pour un mandat de trois ans renouvelable (2015-2018).

Suite à la récente adhésion du Pôle métropolitain Strasbourg-Mulhouse-Colmar en 2016 la MOT a reçu la candidature du Président du Pôle, et propose de procéder à son élection complémentaire au **Conseil d'orientation** et au **Bureau**.

La présente Assemblée générale doit par ailleurs acter le changement de **Secrétaire** de la MOT (cf. ci-après).

Election complémentaire du Conseil d'Orientation

Composition du Conseil d'orientation (art.12-1 des nouveaux statuts) :

« **Les membres** du Conseil d'orientation **sont choisis parmi les membres de l'Assemblée générale**, sur liste proposée par le Bureau et adoptée par l'Assemblée Générale. La liste est représentative de la diversité des membres de l'association. [...] Les membres du Bureau font partie du Conseil d'orientation. [...] »

Election complémentaire du Bureau

Composition du Bureau (art.11-1 des nouveaux statuts) :

« Le Bureau comprend le **Président**, les **Vice-présidents**, le **Secrétaire** et le **Trésorier** qui sont choisis parmi les membres de l'Assemblée générale. Ils sont représentatifs de la diversité des membres de l'association. Le Bureau comprend également les représentants des membres de droit de l'association. [...] Les membres du Bureau sont élus par l'Assemblée générale pour une **durée de trois ans renouvelable**, sauf en ce qui concerne les membres de droit de l'association, qui définissent eux-mêmes le mandat de leurs représentants au Bureau. [...] »

Candidature au Conseil d'orientation et au Bureau

- ≡ Pôle métropolitain Strasbourg-Mulhouse-Colmar, Robert HERRMANN, Président

Changement de Secrétaire

- ≡ La présente Assemblée générale doit par ailleurs valider le changement de Secrétaire, fonction qui sera désormais assurée par Arnaud DAOUDAL, Représentant de la Caisse des Dépôts, membre de droit de la MOT.

Pour plus d'informations vous pouvez contacter à la MOT :

Jean Peyrony,
Directeur général,
+33 (0)1 55 80 56 80,
jean.peyrony@mot.asso.fr